



# REGLEMENT DE L'ACCUEIL JEUNES

## 1 – Horaires – Sécurité

Les jeunes seront accueillis dans les locaux : 6, Chemin du Rousselet – Centre Social Revivre – Les Vans, sauf informations spécifiques.

### **Accueil des mercredis en période scolaire :**

Pas d'inscription accueil libre de 14h à 18h

### **Accueil pendant les vacances scolaires :**

Inscription exclusivement pour les sorties, les soirées et certaines activités

Sur les autres temps les jeunes sont libres de venir et partir quand ils le souhaitent, mais sont dans l'obligation de signaler leur arrivée et leur départ en complétant la fiche à disposition.

## 2 – Assurance / Santé :

Une assurance couvre les jeunes et l'ensemble du personnel du centre social. Elle n'interviendra cependant qu'en complément de l'assurance familiale (*responsabilité civile*).

*Vaccinations* : Les jeunes devront avoir les vaccinations obligatoires et rappels à jours : D.T.P

*Régimes Alimentaires* : Si votre jeune a une allergie ou une intolérance, il est obligatoire de la faire figurer sur la fiche sanitaire de liaison. Cette fiche devra être remplie avec soin : elle nous permettra également de vous joindre en cas d'urgence.

*Maladie – Accident* : En cas de maladie contagieuse, de fièvre, de vomissement, de diarrhée, le jeune ne pourra pas être accueilli.

La prise de médicaments **même en automédication** est autorisée uniquement si elle est justifiée par une ordonnance du médecin traitant, accompagnée d'une autorisation écrite des parents ou du tuteur légal. Les doses médicamenteuses devront être préparées par les parents et marquées au nom du jeune. Il est **formellement interdit** de laisser un médicament quel qu'il soit dans le sac du jeune sans avoir prévenu l'équipe d'encadrement.

## 3 – Vie Quotidienne :

Il est nécessaire que les jeunes viennent en tenue adaptée à l'activité proposée,

La direction se réserve le droit de ne pas accepter un jeune si la tenue n'est pas adaptée et peut se révéler dangereuse pour lui ou le groupe lors de l'activité prévue (exemple : tong pour une sortie vélo)

**Il est indispensable que votre ado soit équipé d'un sac à dos dans lequel il y a une casquette ou chapeau, grande gourde d'eau, un tube de crème solaire, et un goûter, il préférable de prévoir un maillot de bain et une serviette les jour de sortie. (En cette période encore instable prévoir également un ou deux masques et si possible, un flacon de solution hydroalcoolique).**

**Si votre jeune vient à la journée prévoir un repas froid.**

## 4 – Objets personnels :

En cas de perte, de vol ou de détérioration d'objet personnel, l'association ne pourra être tenue pour responsable.

Toute dégradation volontaire de l'enfant sur le matériel mis à disposition par la structure sera facturée.

### 5 – Règlement – Formalités – Inscriptions :

*Modalité d'inscription : dans tous les cas* la réservation est obligatoire pour les sorties, soirée et séjours et se fait au Secrétariat-Accueil du Centre Social.

Le dossier complet de l'enfant devra nous être fourni afin de valider son inscription :

- *attestation d'assurance en cours de validité - attestation de prise en charge des mairies*
- *fiche de renseignements et sanitaire à jour - adhésion à l'association*
- *1 exemplaire de ce règlement signé*

*Vacances scolaires* : ouverture 1 mois à l'avance.

Le règlement de la facture s'effectue intégralement lors de l'inscription (*possibilité de fractionner le règlement – échéancier d'encaissement*).

**6 – Absences** : Dans tous les cas, il est utile de prévenir le Centre au plus tôt.

*Remboursement* :

- *cas de force majeure imprévue (événement familial imprévue, grosse intempérie, panne)*
- *maladie (certificat médical)*
- *prévenir une semaine avant la date d'absence*

### 7 – Repas :

Les repas ne sont pas fournis par le centre social, sauf animation spécifique. Il est donc de la responsabilité des parents de fournir un pique-nique en cas de présence du jeune à la journée

### 8 – Exclusion :

Toute faute grave (langage grossier, déprédation, violence, etc) mettant en cause le bon esprit et la sécurité de l'accueil jeunes ou des autres membres du groupe, entraînera un avertissement, après que les parents en aient été informés et qu'un dialogue ait été engagé.

Date : Noms et Signature des responsables légaux :

M. / Mme .....



Renseignements au 04 75 37 76 88  
Secteur jeunesse: 07 68 40 51 07

 [jeunes@centresocialrevivre.fr](mailto:jeunes@centresocialrevivre.fr)

 [centresocialrevivre.fr](http://centresocialrevivre.fr)

6, chemin du Rousselet 07140 Les Vans